Image not found or type unknown

Vacances et Récupérations

Par **pierrickdruesne**, le **28/01/2019** à **09:24**

Bonjour, je vous ai deja contacteé vendredi au sujet de mon employeur qui demande a ce qu'un salarié paramedical pause des récuperations le samedi alors qu'elle ne travail pas, et le vendredi sur des heures non travaillée. Je vais éssayer d'être plus clair.

Des heures ont été accumulées par la dite salarié au cours des mois précédents en faisant des heures complémentaires et on lui demande de les solder les vendredis aprés midi et les samedi pendant des périodes de fermeture de l'établissement lors des vacances alors qu'elle ne travail ni les vendredis après midi ainsi que les samedis.(repos hebdomadaire) de ces mêmes périodes.

De plus cela fait 11 ans que cette salarié pause ces vacances sans qu 'on lui ai demandé jusqu ici de procéder ainsi.

Est ce légal?

Par **P.M.**, le **28/01/2019** à **11:25**

Bonjour,

Il aurait été préférable de poursuivre ce sujet...

S'il s'agit d'heures complémentaires d'un temps partiel, elles ne peuvent pas faire l'objet d'un repos compensateur de remplacement mais elles doivent être payées majorations comprises...

Par ailleurs, il est évident qu'un repos compensateur ne peut pas être pris sur des heures non travaillées...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés